

NOTRE CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT

Engagée en faveur de la préservation de l'environnement, la CIG s'engage à adopter des pratiques responsables et durables. Cette charte vise à sensibiliser nos partenaires et mobiliser nos équipes pour intégrer la responsabilité environnementale dans toutes nos activités.

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

AMÉLIORER NOTRE GESTION DES DÉCHETS



- Mettre en place des systèmes de tri sélectif et de recyclage dans nos locaux.
- Réduire la production de déchets et favoriser le réemploi lorsque possible.
- Sensibiliser nos collaborateurs et nos membres aux bonnes pratiques de gestion des déchets.

PROCÉDER À UNE UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES



- Promouvoir l'efficacité énergétique en investissant dans des équipements économes en énergie.
- Réduire notre empreinte environnementale en minimisant notre consommation d'eau grâce à des actions simples telles que l'installation de dispositifs de réduction de débit et la sensibilisation à une utilisation responsable de l'eau.
- Optimiser notre utilisation des ressources naturelles en favorisant le recyclage, en limitant le gaspillage alimentaire, et en encourageant le compostage des déchets organiques.

FAVORISE L'ACHAT RESPONSABLE



- Privilégier les fournisseurs et les produits respectueux de l'environnement et socialement responsables.
- Évaluer l'impact environnemental des produits et services que nous achetons et favoriser les alternatives durables.

Ensemble, agissons pour un avenir plus durable et préservons les ressources naturelles pour les générations futures.